

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE DE  
L'ANNÉE 2023 TENUE À LA MRC D'ACTON À 19H30.**

**PRÉSENTS À L'OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :**

M. Jean-Marie Laplante, préfet et maire de Roxton Falls,

**et les conseillers suivants :**

M. Stéphane Beauchemin, maire du Canton de Roxton,  
M. Léo Benoit, maire de Saint-Nazaire-d'Acton,  
M. Guy Bond, maire de Saint-Théodore-d'Acton,  
M. Éric Charbonneau, préfet suppléant et maire de la ville d'Acton Vale,  
M. Michel Côté, maire de Béthanie,  
M. Robert Leclerc, maire d'Upton,  
M. Jean-Marc Ménard, maire de Sainte-Christine.

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, monsieur Jean-Marie Laplante.

**Également présents :**

Mme Chantal Lavigne, directrice générale et greffière-trésorière  
M. Serge Dupont, directeur général adjoint et directeur du service de  
l'aménagement

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2023-263

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit  
adopté tel que présenté. Le point varia est laissé ouvert et d'autres sujets  
pourront y être traités si tous les membres du Conseil qui ont le droit de  
voter sur le sujet sont alors présents.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
22 NOVEMBRE 2023
3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
4. TRANSFERT DE FONDS
5. LISTE DES COMPTES
6. AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES
  - 6.1 Foire agroalimentaire de la région d'Acton
  - 6.2 Fonds de l'athlète de la MRC d'Acton
  - 6.3 Chambre de commerce de la région d'Acton
  - 6.4 Productions artistiques de la région d'Acton
7. COURS D'EAU
  - 7.1 Embranchement et Sous-embranchement de la rivière Le Renne  
– Entretien – Sainte-Christine – Résultat d'ouverture des  
soumissions

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil de la  
Municipalité Régionale de Comté d'Acton**

8. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »
9. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT
  - 9.1 Aménagement du territoire
    - 9.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme
    - 9.1.2 Comité consultatif agricole – Nomination au poste numéro 6
    - 9.1.3 Géomatique – Entente de fourniture de services avec la MRC de Roussillon
    - 9.1.4 Plan nature 2030 – Résolution d'engagement de la MRC
  - 9.2 Développement économique et local
    - 9.2.1 Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Dossier Tanya Bouthillette 1359-FSE-2023-17
    - 9.2.2 Accès culture 2023-2024
      - 9.2.2.1 Atelier Découverte au CIMBAD – Théâtre de la Dame de Cœur (TDC)
      - 9.2.2.2 Atelier de photographie créative avec Arianne Clément
    - 9.2.3 Alliance pour la solidarité 2018-2023 – Rapport de reddition de compte de fin de projet – Levier alimentaire
10. RESSOURCES HUMAINES
11. RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON POUR L'ANNÉE 2024 – AVIS DE MOTION
12. SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ) – SIGNATURE DE L'AVENANT 6 AU CONTRAT DE SERVICE *PERMIS ET IMMATRICULATION*
13. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS D'AUTRES ORGANISMES
14. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC
15. CORRESPONDANCE
16. VARIA
17. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC
18. LEVÉE DE LA SÉANCE
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 22 NOVEMBRE 2023**

2023-264

Il est proposé par M. Robert Leclerc  
Appuyé par M. Léo Benoit  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 novembre 2023 soit adopté tel que présenté.

### 3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

La durée de la première période de questions réservée au public a été fixée à vingt (20) minutes.

Aucune question n'est posée.

### 4. TRANSFERT DE FONDS

La liste des transferts de fonds effectués depuis la dernière assemblée est distribuée aux membres du Conseil.

### 5. LISTE DES COMPTES

#### 5.1 **Dépôt du rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01 concernant l'administration des finances de la MRC et la délégation à certains employés du pouvoir d'autoriser des dépenses**

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2013-01, la directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport des paiements effectués, ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

#### 5.2 **Approbation de la liste des comptes et du rapport mensuel déposé en vertu du règlement numéro 2013-01**

2023-265

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes et le rapport mensuel relatif au règlement numéro 2013-01, soumis séance tenante, et d'autoriser le paiement des comptes impayés. Cette liste et ce rapport font partie intégrante de la présente résolution comme si au long récit.

<b>COMPTES SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL</b>	
Comptes payés	14 986,59 \$
Comptes à payer	183 789,43 \$
Salaires et contributions de l'employeur	133 854,18 \$
<b>Total</b>	<b>332 630,20 \$</b>
<b>RAPPORT MENSUEL EN VERTU DU RÈGLEMENT N° 2013-01</b>	
Comptes payés	561,44 \$
Comptes à payer	8 300,41 \$
<b>Total</b>	<b>8 861,85 \$</b>

## **6. AIDE FINANCIÈRE AUX ORGANISMES**

### **6.1 Foire agroalimentaire de la région d'Acton**

2023-266 Il est proposé par M. Léo Benoit  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De confirmer l'attribution d'une somme de 15 000 \$ à la Foire agroalimentaire de la région d'Acton conditionnelle à la gratuité des kiosques pour les producteurs locaux pour l'année 2024.

À la suite de l'événement, une évaluation sur la participation des producteurs locaux sera effectuée.

### **6.2 Fonds d'athlète de la MRC d'Acton**

2023-267 Il est proposé par M. Stéphane Beauchemin  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer l'attribution d'une somme annuelle de 6 000 \$, conditionnelle à la remise des bourses, au Fonds d'athlète de la MRC d'Acton pour l'année 2024.

### **6.3 Chambre de commerce de la région d'Acton**

2023-268 Il est proposé par M. Robert Leclerc  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer l'attribution d'une somme annuelle de 7 500 \$ à la Chambre de commerce de la région d'Acton pour l'année 2024.

### **6.4 Productions artistiques de la région d'Acton (PARA)**

2023-269 Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Léo Benoit  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer l'attribution d'une somme annuelle de 12 000 \$ aux Productions artistiques de la région d'Acton (PARA) pour l'année 2024.

## **7. COURS D'EAU**

### **7.1 Embranchement et Sous-embranchement de la rivière Le Renne – Entretien – Sainte-Christine – Résultat d'ouverture des soumissions**

**ATTENDU** le processus d'appel d'offres public visant l'obtention de soumissions pour l'exécution des travaux d'entretien d'une partie de l'Embranchement et du Sous-embranchement de la rivière Le Renne localisés sur les lots 2 603 031, 2 603 033, 2 603 034 dans la municipalité de Sainte-Christine ;

**ATTENDU** l'ouverture des soumissions en date du 4 décembre 2023 ;

**ATTENDU QUE** la soumission la plus basse, soit celle de Béton Laurier Inc. a été jugée conforme aux exigences des documents d'appel d'offres par ALPG consultants ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2023-270

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adjuger le contrat à Béton Laurier Inc. et d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit contrat et tout document afférent à ce contrat.

**8. SUJETS RELATIFS À LA PISTE CYCLABLE « LA CAMPAGNARDE »**

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

**9. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT**

**9.1 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

**9.1.1 Analyse de conformité de règlements d'urbanisme**

Aucun règlement n'a été déposé à la MRC pour approbation.

**9.1.2 Comité consultatif agricole – Nomination au poste numéro 6**

**ATTENDU QUE** le Conseil de la MRC nomme les membres de son comité consultatif agricole (CCA), conformément à l'article 148.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**ATTENDU QU'**en vertu du Règlement numéro 2007-07 régissant le comité consultatif agricole de la MRC d'Acton, le mandat des membres est fixé à deux (2) ans et est renouvelable par résolution du Conseil de la MRC ;

**ATTENDU QUE** le mandat du membre occupant le siège numéro 6 vient à échéance en décembre 2023 ;

**ATTENDU QUE** le Conseil de la MRC doit désigner, parmi ses membres et pour un mandat de deux (2) ans, le président du CCA ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2023-271

Il est proposé par M. Robert Leclerc  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De renouveler le mandat de monsieur Jean-Marie Laplante au siège numéro 6 du comité consultatif agricole de la MRC d'Acton ;

2. De renouveler le mandat de monsieur Jean-Marie Laplante à la présidence dudit comité.

### 9.1.3 Géomatique – Entente de fourniture de services avec la MRC de Roussillon

**ATTENDU** les besoins grandissants de la MRC d'Acton en services géomatique ;

**ATTENDU** la proposition d'entente intermunicipale de fourniture de services de la MRC de Roussillon ;

**ATTENDU QUE** par cette entente, la MRC de Roussillon garantirait la « fourniture de services géomatique à la fois efficaces et efficients, répondant aux besoins de la MRC d'Acton, dans le cadre d'une gestion de projet rigoureuse » ;

**ATTENDU QUE** l'entente pourrait prendre effet en janvier 2024 pour se terminer au 31 décembre 2024 ;

**ATTENDU QUE** la charge de travail est estimée à environ 10 heures/semaine pour un total de 500 heures annuellement à un tarif horaire de 55 \$ ;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2023-272

Il est proposé par M. Michel Côté  
Appuyé par M. Léo Benoit  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De signifier, à la MRC de Roussillon, l'intérêt de la MRC d'Acton à convenir d'une entente de fourniture de services pour des services spécialisés en géomatique ;
2. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à accepter et à signer, s'il y a lieu, tout document afférent à cette proposition.

### 9.1.4 Plan nature 2030 – Résolution d'engagement de la MRC

**ATTENDU QUE** la 15<sup>e</sup> Conférence des Parties (COP15) de la Convention sur la biodiversité des Nations Unies qui s'est déroulée à Montréal en décembre 2022 a permis d'obtenir de nouveaux engagements de la part d'États, de villes et d'organismes pour la protection de la biodiversité ;

**ATTENDU QUE** le Gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un Plan Nature 2030 qui précisera comment la société québécoise participera à l'atteinte des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité ;

**ATTENDU QUE** la perte de la biodiversité et les mesures d'intervention nécessaires sont une responsabilité partagée par l'ensemble des composantes de la société ;

**ATTENDU QUE** la nature procure des bienfaits positifs sur la santé (mentale et physique) en plus de contribuer à l'image de marque de la Montérégie grâce à la singularité de ses paysages et son accès à la nature ;

**ATTENDU QU'**il y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et la destruction d'écosystèmes uniques ;

**ATTENDU QUE** les villes et les MRC, par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité ;

**ATTENDU QUE** les ressources financières et les outils de planification, existants comme futurs, doivent être mis à contribution afin de contribuer à l'atteinte des cibles du Plan Nature 2030 ;

**ATTENDU QU'**il manque de ressources techniques et humaines pour accompagner les différents acteurs municipaux et assurer une certaine maîtrise et expertise des enjeux de l'environnement et de la biodiversité ;

**ATTENDU QUE** la MRC d'Acton s'est déjà engagée à réduire la perte de biodiversité via son Plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2023-273

Il est proposé par M. Robert Leclerc  
Appuyé par M. Jean-Marc Ménard  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la MRC d'Acton s'engage à poursuivre les actions à l'échelle du territoire de la MRC et de la Montérégie afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan Nature 2030, notamment pour l'atteinte des cibles suivantes :

**Cible 1: Aménager le territoire en veillant à freiner les pertes de biodiversité et à assurer la résilience de cette dernière aux changements climatiques,** notamment via la mise en œuvre du plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) et la révision du schéma d'aménagement et de développement qui découlera des nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) ;

**Cible 4 : Protéger les espèces menacées ou vulnérables (EMV) et à faire progresser leur rétablissement au Québec,** notamment via la mise en œuvre du PRMHH et la collaboration au Plan de protection et de rétablissement de la tortue des bois du bassin versant de la Yamaska ;

**Cible 5: Éviter l'introduction des espèces exotiques envahissantes et des pathogènes préoccupants et freiner leur propagation,** notamment via la mise en œuvre du PRMHH et du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) et en contribuant à la Stratégie régionale concertée de prévention et de lutte aux espèces exotiques envahissantes (EEE) qui se déploiera en Montérégie ;

**Cible 6: Assurer la durabilité de l'agriculture et de l'aquaculture, de réduire les risques de pollution affiliés,** notamment via la mise en œuvre du PDZA et la Stratégie bioalimentaire de la Montérégie.

**Cible 7 : Assurer la durabilité de la foresterie,** notamment via la mise en œuvre du PDZA et du PRMHH.

**Cible 13: Améliorer le partage de connaissance, la consommation et la sensibilisation pour mobiliser l'ensemble de la société pour la conservation de la biodiversité.**

QUE la MRC d'Acton s'engage également :

- À passer à l'action rapidement en travaillant de manière collaborative avec les différents acteurs du territoire et en consolidant des projets existants ;
- À participer à la cocréation de stratégies, d'outils et de solutions adaptées aux particularités du territoire montérégien pour cesser la destruction et la fragmentation des milieux naturels de la région.

## **9.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LOCAL**

### **9.2.1 Fonds de soutien aux entreprises (FSE) – Dossier Tanya Bouthillette 1359-FSE-2023-17**

**ATTENDU** la demande d'aide financière présentée au Fonds de soutien aux entreprises (FSE) par madame Tanya Bouthillette ;

**ATTENDU** la recommandation du comité d'investissement commun (CIC) ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2023-274

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'approuver la demande suivante présentée dans le cadre du Fonds de soutien aux entreprises (FSE) :

Volet du Fonds sollicité	Numéro du projet	Montant de subvention demandé	Montant accordé
FSE – Démarrage	1359-FSE-2023-17	3 500 \$	3 500 \$

2. D'autoriser le versement du montant accordé, pris à même les sommes du FSE, selon les termes indiqués au protocole d'entente à signer avec le promoteur ;
3. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer ledit protocole d'entente.

### **9.2.2 Accès culture 2023-2024**

#### **9.2.2.1 Atelier Découverte au CIMBAD – Théâtre de la Dame de Cœur (TDC)**

2023-275

Il est proposé par M. Guy Bond  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer un contrat au montant maximal de 7 220 \$, taxes en sus, avec le Théâtre de la Dame de Cœur (TDC) pour la coordination de l'Atelier Découverte au CIMBAD avec les groupes du 2<sup>e</sup> cycle du primaire de la MRC d'Acton. Ce spectacle est réalisé dans le cadre du projet Accès culture 2023-2024.

**9.2.2 Atelier de photographie créative avec  
Arianne Clément**

2023-276 Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Robert Leclerc  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la  
directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer un  
contrat au montant maximal de 10 000 \$, taxes en sus, avec madame  
Arianne Clément pour la coordination de l'Atelier de photographie créative  
avec les groupes du 3<sup>e</sup> cycle du primaire de la MRC d'Acton. Ce spectacle  
est réalisé dans le cadre du projet Accès culture 2023-2024.

**9.2.3 Alliance pour la solidarité 2018-2023 – Rapport de  
reddition de compte de fin de projet – Levier  
alimentaire**

2023-277 Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Stéphane Beauchemin  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le rapport de  
reddition de compte de fin de projet – Levier alimentaire dans le cadre de  
l'Alliance pour la solidarité 2018-2023.

**10. RESSOURCES HUMAINES**

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

**11. RÈGLEMENT RELATIF À L'IMPOSITION DES QUOTES-PARTS  
AUX MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA MUNICIPALITÉ  
RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON POUR L'ANNÉE 2024 – AVIS  
DE MOTION**

Avis de motion est donné par monsieur Éric Charbonneau, qu'à une séance  
ultérieure, un règlement relatif à l'imposition des quotes-parts aux  
municipalités membres de la municipalité régionale de comté d'Acton pour  
l'année 2024 sera déposé pour fins d'adoption. Un projet de ce règlement  
est également présenté et déposé.

M. Stéphane Beauchemin se retire pour le prochain sujet.

**12. SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC  
(SAAQ) – SIGNATURE DE L'AVENANT 6 AU CONTRAT DE  
SERVICE PERMIS ET IMMATRICULATION**

**ATTENDU QUE** les parties sont liées, depuis le 1er janvier 2016, par un  
contrat de service concernant les opérations relatives aux permis et à  
l'immatriculation pour le point de service 06-316 ;

**ATTENDU QUE** les parties ont signé, à l'été 2017, un premier avenant  
rectifiant la clause de renouvellement du contrat ;

**ATTENDU QUE** les parties ont signé, à l'automne 2018, un second avenant concernant le remboursement des frais de déplacement du personnel du Mandataire ;

**ATTENDU QUE** les parties ont signé, à l'été 2021, un troisième avenant concernant principalement la rémunération du Mandataire ;

**ATTENDU QUE** les parties ont signé, à l'été 2022, un quatrième avenant concernant l'utilisation des terminaux de point de vente ;

**ATTENDU QUE** les parties ont signé, à l'automne 2022, un cinquième avenant concernant principalement le remplacement du système informatique ;

**ATTENDU QUE** la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) a transmis à la MRC l'avenant 6 concernant diverses mises à jour au contrat de service dont l'ajout de mesures relatives au service à la clientèle ;

**ATTENDU QU'**advenant une demande écrite de la SAAQ, la MRC sera tenue d'offrir les services durant des heures supplémentaires pour une période donnée ;

**ATTENDU QUE** les heures de service de la MRC sont déjà fixées par le conseil des maires et que les ententes de travail de l'ensemble des employés reflètent celles-ci ;

**ATTENDU QUE** tant que ces articles ne seront pas enlevés ou modifiés, le contrat actuel continuera de s'appliquer ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2023-278

Il est proposé par M. Éric Charbonneau

Appuyé par M. Léo Benoit

et résolu à l'unanimité des conseillers présents de signifier à la SAAQ :

1. Que la MRC n'est pas en mesure de signer l'avenant 6 tel que proposé puisqu'il ne sera pas possible de respecter les articles 6.1 et 6.2 concernant les heures supplémentaires ;
2. Que la MRC continuera d'offrir les services en respect du contrat permis et immatriculation en vigueur.

M. Stéphane Beauchemin se joint à la séance.

**13. SUIVIS AUX ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION AUPRÈS  
D'AUTRES ORGANISMES**

**13.1 Protocole d'entente visant à soutenir la Table de concertation régionale de la Montérégie dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2024**

**ATTENDU QUE** les MRC et l'Agglomération estiment qu'il est dans l'intérêt de la région de la Montérégie que l'espace de coordination, de réseautage et de concertation que constitue la Table de concertation régionale de la Montérégie (La Table ou TCRM) soit soutenu et que des ressources

suffisantes lui soient allouées, et ce, afin de soutenir le développement de la Montérégie, dans un esprit de solidarité ;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales*, les MRC peuvent prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur leur territoire ;

**ATTENDU QUE** l'article 19, alinéa 11.1 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* permet à l'Agglomération d'exercer ces mêmes pouvoirs ;

**ATTENDU QUE** le RTDM a pour objectif d'assister et soutenir la TCRM dans l'exercice de ses fonctions ;

#### **CONSÉQUEMMENT,**

2023-279

Il est proposé par M. Robert Leclerc  
Appuyé par M. Éric Charbonneau  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer le protocole d'entente visant à soutenir la Table de concertation régionale de la Montérégie dans l'accomplissement de sa mission pour l'année 2024. Cette contribution de la MRC proviendra de l'enveloppe du Fonds Régions et Ruralité (FRR), volet 2.

#### **13.2 Avenant à l'entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants et de la campagne de promotion Le Garde Manger du Québec 2022-2025 en Montérégie**

**ATTENDU QUE** l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants et de la campagne de promotion Le Garde-Manger du Québec 2022-2025 en Montérégie (l'Entente) a été signé le 25 mars 2022 ;

**ATTENDU QUE** l'Entente a pour objectif de soutenir la mise en œuvre de la Stratégie bioalimentaire Montérégie et de la stratégie de promotion régionale La Montérégie, Le Garde-Manger du Québec en concordance avec les priorités régionales de développement du secteur bioalimentaire ;

**ATTENDU QU'**une modification à l'Entente peut être apportée à son contenu par écrit et avec l'accord des parties ;

**ATTENDU** la proposition du comité directeur de l'entente de modifier la période de réalisation des activités et de modifier les modalités de versement de la contribution des parties afin de soutenir la réalisation de la planification stratégique régionale et de respecter leurs engagements ;

**ATTENDU QUE** la MRC de Rouville a signifié son désir de ne plus être le mandataire de l'Entente et qu'il y a lieu de modifier l'Entente pour mandater Expansion PME à reprendre ses engagements ;

**ATTENDU** la décision du comité de sélection du Volet 1 du Fonds Régions et Ruralité (FRR), sous réserve de la disponibilité des fonds, d'investir un montant additionnel de 545 000 \$ pour l'année 2024-2025 ;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil de la MRC ont pris connaissance de l'avenant à l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants et de la campagne de promotion Le Garde-Manger du Québec 2022-2025 en Montérégie et qu'ils s'en disent satisfaits ;

**CONSÉQUEMMENT,**

2023-280

Il est proposé par M. Jean-Marc Ménard  
Appuyé par M. Léo Benoit  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. D'entériner l'Avenant à l'Entente sectorielle de développement du secteur bioalimentaire pour la réalisation de projets structurants et de la campagne de promotion Le Garde-Manger du Québec 2022-2025 en Montérégie ;
2. De désigner Expansion PME en tant qu'organisme mandataire de la mise en œuvre de ladite entente à partir du 1<sup>er</sup> avril 2024 ;
3. De confirmer la participation financière additionnelle de la MRC d'Acton à l'Entente en y affectant une somme de 9 231 \$ provenant de l'enveloppe du Fonds Régions et Ruralité (FRR), volet 2 pour l'année 2025 ;
4. D'autoriser le préfet et/ou la directrice générale et greffière-trésorière (ou leurs substituts) à signer au nom et pour le compte de la MRC d'Acton ledit avenant.

**14. SUVIS AUX ACTIVITÉS DE CERTAINS COMITÉS DE LA MRC**

Aucun suivi n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

**15. CORRESPONDANCE**

**15.1 Show de la rentrée Desjardins d'Acton Vale**

2023-281

Il est proposé par M. Éric Charbonneau  
Appuyé par M. Michel Côté  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de consentir une aide financière de 2 000 \$ à l'organisme *Le Show de la rentrée* pour l'année 2024.

**16. VARIA**

Aucun sujet n'est porté à ce point de l'ordre du jour.

**17. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC**

La durée de la deuxième période de questions réservée au public a été fixée à dix (10) minutes.

Aucune question n'est posée.

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2023-282

Il est proposé par M. Robert Leclerc  
Appuyé par M. Guy Bond  
et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 20h00.

***Signé***

---

**Jean-Marie Laplante,  
Préfet.**

***Signé***

---

**Chantal Lavigne,  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière.**